

CAUSE NO: T-769-89 (~~A-327-89~~)DEVANT LA COUR FÉDÉRALE DU CANADA  
SECTION DE PREMIÈRE INSTANCE

ENTRE:

SYLVAIN BORDELEAU,

Demandeur,

ET:

SA MAJESTÉ LA REINE,

Défenderesse.

---

REQUÊTE AFIN D'OBTENIR JUGEMENT  
PAR DÉFAUT CONTRE LA DÉFENDERESSE  
(Règle 433(1) et suivantes de la  
Cour Fédérale)

---

NORBERT LOSIER, AVOCAT  
19, rue Le Royer Ouest  
Bureau 300  
Montréal (Québec)  
H2Y 1W4  
Tél.: (514) 844-5535

Procureur du demandeur

A: L'Administrateur de la Cour Fédérale  
du Canada - Bureau de Montréal

A: Le Sous-Procureur Général de la Justice  
a/s Me Raymond Piché  
Ministère Fédéral de la Justice  
200, boul. René-Lévesque Ouest  
Tour Est - 9e étage  
Montréal (Québec)  
H2Z 1X4

Procureur de la défenderesse

001717

AGC-2262\_0001

CAUSE NO: T-769-89 (A-327-89)

DEVANT LA COUR FÉDÉRALE DU CANADA  
SECTION DE PREMIÈRE INSTANCE

ENTRE:

SYLVAIN BORDELEAU,

Demandeur,

ET:

SA MAJESTÉ LA REINE,

Défenderesse.

---

REQUÊTE AFIN D'OBTENIR JUGEMENT PAR  
DÉFAUT CONTRE LA DÉFENDERESSE  
(Règle 437 de la Cour Fédérale)

---

PRENEZ AVIS que la présente requête sera présentée pour adjudication devant cette Honorable Cour, au Palais de Justice de Montréal, 1 rue Notre-Dame Est, 11e étage, Montréal (Québec), le lundi 8 février 1993 à 10:00 heures de l'avant-midi, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, afin:

- A. Que soit rendue une ordonnance de jugement par défaut en faveur du demandeur conforme aux conclusions de la déclaration produite au dossier de cette Honorable Cour le 14 avril 1989, conformément à la Règle 437 des Règles de la Cour Fédérale du Canada;
- B. Que soit rendue toute autre ordonnance que cette Honorable Cour jugera utile dans les circonstances;

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS qu'au soutien de la présente requête seront lues et entendues les représentations du procureur du demandeur et que référence sera faite à tout document que ledit procureur jugera utile dans les circonstances et dont cette Honorable Cour permettra la production.

Au soutien de sa requête, le demandeur se fonde sur les motifs suivants:

...2

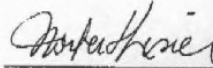
001718

...2

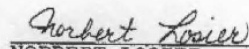
1. La défenderesse a fait défaut de produire une défense dans le délai prévu par les Règles, le tout tel qu'il appert plus amplement du dossier de cette Honorable Cour;
2. La Règle 437 des Règles de la Cour Fédérale du Canada.

LE TOUT avec dépens.

MONTRÉAL, le 22 janvier 1993.

NORBERT LOSIER, Procureur du demandeur.A: L'Administrateur de la Cour Fédérale  
du Canada - bureau de MontréalA: Le Sous-Procureur Général de la Justice  
a/s Me Raymond Piché  
Ministère Fédéral de la Justice  
200, boul. René-Lévesque Ouest  
Tour Est - 9e étage  
Montréal (Québec)  
H2Z 1X4Procureur de la défenderesse

COPIE CONFORME

  
NORBERT LOSIER

001719

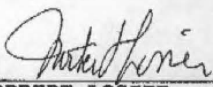
AGC-2262\_0003

**A F F I D A V I T**

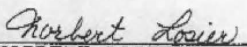
Je, soussigné, **NORBERT LOSIER**,  
avocat, exerçant ma profession au 19 rue Le Royer Ouest, Bureau  
300, en les cité et district de Montréal, Province de Québec, sous  
mon serment d'office, déclare et dis:

1. Je suis l'avocat seul en charge du présent dossier;
2. Après de très longues discussions, les parties n'ont pas réussi à s'entendre;
3. Pour faire avancer le dossier, il n'y a pas d'autres moyens que d'inscrire la présente cause pour jugement par défaut;
4. Le présent affidavit est fait dans les meilleurs intérêts de la justice;
5. La requête ne contient que la vérité.

ET J'AI SIGNÉ A MONTRÉAL,  
ce 22 janvier 1993.

  
\_\_\_\_\_  
**NORBERT LOSIER**, avocat.

COPIE CONFORME

  
\_\_\_\_\_  
**NORBERT LOSIER**

001720

AGC-2262\_0004



NO. T-769-89 (A-327-89)

COUR FEDERALE DU CANADA  
DISTRICT DE MONTREAL

SYLVAIN BORDELEAU,  
Demandeur,

-et-

SA MAJESTE LA REINE,  
Défenderesse.

REQUETE AFIN D'OBTENIR JUGEMENT  
PAR DEFAUT CONTRE LA DEFENDE-  
RESSE (Règle 433(1) et suivantes  
de la Cour Fédérale).

Copie

*Norbent Losier*

(AL 5806) avocat-lawyer  
19, Le Royer  
Suite 300  
Montréal, P.Q. H2Y 1W4  
Téléphone: (514) 844-5535

DOSSIER:

22 JAN 93 16 26

JUSTICE CANADA

22 JAN. 1993

22-1-43  
1625

JAN 25 '93 01:44PM JUSTICE CANADA MTL

P. 7/15

001721

AGC-2262\_0005